



Opération CA : bulletin N° 5 – le mercredi 27 août 2008

Pour la valorisation de la profession enseignante au collégial

Le scandale des transferts fédéraux

Alors que les directions d'établissements distribuent, à l'occasion de la présente rentrée collégiale, la publication « *Enseigner au collégial, portrait de la profession* » à chaque membre du personnel enseignant, elles définissent à quoi serviront les sommes d'argent neuf obtenues lors du dernier budget provincial à partir des transferts fédéraux en enseignement supérieur. Un constat : le gouvernement du Québec n'offre aucun appui à la tâche inhérente des enseignantes et des enseignants et ne consent qu'un maigre 10 %, sur l'ensemble de la somme consentie dans les collèges ... à des fonctions périphériques! Retour sur les tractations d'avant l'été.

L'information circulait dans les corridors des établissements ce printemps, mais la confirmation officielle est venue lors d'une rencontre de dernière minute en juin entre le Comité patronal de négociation des collèges et les représentants des trois fédérations enseignantes.

En accordant près de 70 millions de \$ aux cégeps, le gouvernement consent à ce que la répartition entre les cégeps et les universités respecte le poids relatif des deux ordres, soit 40 % et 60 %. Mais là s'arrête la bonne nouvelle pour les enseignantes et les enseignants de cégep.

Nous y avons appris qu'environ 10 % seulement des 70 millions de \$ pourra être consacré aux enseignantes et aux enseignants. Et encore, pas question de soulager la tâche inhérente : on répète le scénario de la dernière

négociation en ajoutant une autre colonne, dont les ressources seront consacrées à des éléments périphériques de la tâche. Les directions des collèges pourront ainsi financer de nouveaux projets axés, entre autres, sur la réussite ou l'amélioration de la qualité de la langue, mais la charge de travail des enseignantes et des enseignants ne sera en rien améliorée. De plus, les investissements ne créeront aucun poste.



Des solutions à court terme aux problèmes les plus graves

Au moment de la parution de ce cinquième bulletin intersyndical pour la valorisation de la profession enseignante, une nouvelle rencontre entre le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et les trois fédérations syndicales a lieu pour définir les suites à donner au rapport sur la profession enseignante.

Rappelons qu'au printemps, les fédérations syndicales proposaient au CPNC d'examiner, en comité paritaire, l'ensemble des dispositions relatives à la tâche contenues dans les conventions collectives. Le but de l'exercice est évidemment d'identifier les lacunes existantes et de suggérer des solutions à court et à moyen termes aux problèmes qui hypothèquent la relation d'enseignement.

À moyen terme, la négociation de 2010 offrira un cadre dans lequel nous pourrions faire valoir les propositions qui auront reçu l'aval des assemblées générales. Mais nous croyons qu'il est primordial d'interpeller immédiatement le ministère de l'Éducation et la Fédération des cégeps afin de pallier, à plus court terme, les problèmes les plus urgents. À cet égard, nous avons déjà clairement indiqué à la partie patronale notre volonté d'identifier, dans ce nouveau chantier paritaire, des solutions à court terme qui devraient être introduites avant la prochaine ronde de négociation.

Il est plus qu'urgent de véritablement réinvestir dans l'**enseignement** collégial. C'est pourquoi, dès la rentrée, les enseignantes et les enseignants seront conviés à faire le point en assemblée afin de préciser la démarche syndicale et de manifester formellement leurs attentes en regard des solutions devant être mise de l'avant pour soutenir l'enseignement collégial.

Succès de l'Opération CA

L'opération en vue d'obtenir des conseils d'administration leur appui à donner suite au rapport sur la profession enseignante s'est poursuivie dans les collèges jusqu'à la fin du mois de juin!

Déclenchée à la suite de la rencontre des délégations des 59 syndicats enseignants de cégeps, la recommandation visait aussi à obtenir l'appui des CA à la perspective de recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui pourraient être identifiés. Au bilan de cette opération, près de 90 % des syndicats ont obtenu l'appui de leur conseil d'administration et nous savons que l'opération est toujours en cours dans certains établissements. Voici les informations obtenues à la fin de la session en provenance des syndicats.

Adoption par le CA du 20 juin au Champlain Regional College

Le 20 juin dernier, le conseil d'administration du Champlain Regional College a adopté une résolution concernant la profession enseignante à l'unanimité avec une seule abstention par un membre du CA qui a manqué la présentation en avril et qui n'a pas lu le rapport sur la profession enseignante.

Le CA du 17 juin du Collège Lionel-Groulx adopte à l'unanimité la résolution

C'est la directrice générale, madame Monique Laurin, qui a fait le survol de l'étude du comité paritaire. Elle a de plus souligné qu'il ne faudrait pas que cette étude se retrouve sur les tablettes, des suites doivent y être données.

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et Cégep de Thedford

Les CA du 29 avril au Cégep Saint-Jean sur Richelieu et celui du 14 mai au Cégep de Thedford ont également adopté à l'unanimité la recommandation soumise par les syndicats.

Adoption par le CA de Saint-Hyacinthe de la résolution en présence d'une trentaine de profs

L'opération CA du cégep de Saint-Hyacinthe s'est tenue le 22 avril en présence d'une trentaine de professeurs. Trois de ces derniers ont témoigné de

leur réalité : Daniel Bolduc du département d'arts et lettres a parlé de l'alourdissement de la tâche avec l'augmentation des étudiants vivant des troubles d'apprentissage, Dominic Rivard enseignant en chimie a fait état du travail à réaliser par un département technique et André Campeau professeur d'anthropologie a donné un portrait plus large de la tâche d'enseignement qui va au-delà de la prestation de cours. La directrice des ressources humaines a fait un résumé exhaustif du rapport pour les membres du CA et, pour conclure, le directeur général a lu une lettre qu'il a transmise à l'ensemble des enseignantes et des enseignants dans laquelle il donnait sa position sur le rapport.

La directrice des études du collège Montmorency présente la recommandation au CA du 30 avril qui l'adopte à l'unanimité



Applaudissements unanimes à l'adoption de la proposition (Illustration : Anne Stratford)

D'abord soumise par les représentants syndicaux à la Commission des études, la proposition a été adoptée à l'unanimité à la suite de l'ajout de deux « considérants » par la directrice des études, madame Carole Rivest-Turgeon :

- *Considérant l'importance accordée à la pédagogie dans la pratique enseignante*
- *Considérant la préoccupation de la réussite des élèves chez les enseignantes et les enseignants ainsi que chez l'ensemble des personnes œuvrant dans le collège*

À la suite de cette discussion, la directrice des études a présenté la proposition soumise au CA du 30 avril qui prévoyait « de reconnaître la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial et de demander au Ministère de donner suite aux travaux du

comité paritaire, dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été identifiés ». La directrice générale, madame Denyse Blanchet, a demandé de modifier un des attendus afin d'exprimer « le souhait de voir les ressources enseignantes augmenter à l'enseignement seulement », au lieu de parler de ressources coupées depuis 15 ans.

Le Conseil d'administration du cégep André-Laurendeau adopte la proposition à l'unanimité!

En collaboration avec la direction du collège, le président du syndicat, M. Jean-François Doucet, a présenté aux membres du conseil d'administration le résultat des travaux sur la définition de la profession enseignante et la proposition des 59 syndicats membres des trois fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants du collégial. Après quelques échanges intéressants sur l'avenir des cégeps, le conseil a adopté unanimement la proposition.

Au collège Heritage, une position mitigée

Dans un souci de prudence du directeur général du collège Héritage qui ne veut pas commettre de faux pas envers la Fédération des cégeps (...), la proposition avancée par les 59 syndicats a été considérablement modifiée, éliminant tout ce qui avait rapport avec les ressources. Pour le syndicat, le collège a donc vidé la proposition de son esprit d'origine. Pour le collège, les termes *valoriser* et *mettre en valeur* sont synonymes et il les a utilisés par politesse. Le Conseil d'administration n'est pas prêt à dire que notre tâche a augmenté, il estime qu'elle a été seulement modifiée, terme utilisé par la partie patronale durant la négociation. Voici en résumé la recommandation qui fut finalement adoptée : *considérant l'importance de l'enseignement dans la mission du collège; considérant que la profession des enseignants (es) doit être valorisée; considérant que le document « Enseigner au collégial... » démontre la complexité de la profession des enseignants (es); le conseil d'administration du collège Heritage reconnaît la nécessité de valoriser et de mettre en valeur la profession des enseignants (es).*

Une rentrée collégiale à l'enseigne de la valorisation de la profession enseignante

Les 7 et 8 février dernier, une importante rencontre des délégations des 59 syndicats membres des fédérations syndicales s'est tenue en complément du lancement du texte « *Enseigner au collégial... Portrait de la profession* », réalisé avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). À cette occasion, les délégations adoptaient une déclaration intitulée *Plaidoyer pour une valorisation de la profession enseignante au collégial* mais convenaient aussi de s'unir *pour faire valoir, auprès du gouvernement du Québec, la nécessité qu'il s'engage à donner aux enseignantes et aux enseignants les moyens nécessaires pour faire le travail attendu et pour reconnaître la profession enseignante au collégial à sa juste valeur*. Cette décision a amené une série d'actions dont nous voulons faire écho ici.



Un premier bilan du plan d'action

Avec l'opération concertée visant les conseils d'administration des collèges en vue d'obtenir un appui institutionnel local à la démarche syndicale, une importante campagne d'information s'est amorcée. Non seulement le *Plaidoyer* a été largement diffusé, mais la tenue, le 1^{er} avril dernier, d'une conférence de presse nationale intersyndicale a permis de rendre publics plus largement les enjeux. Plus important encore que la bonne couverture de presse, le message véhiculé a été parfaitement retransmis par les médias.

Par ailleurs, dans le cadre du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) le 6 juin dernier, les présidents de trois fédérations ont eu l'occasion de présenter l'état d'avancement de ce chantier et les objectifs visés devant des collègues enseignants, mais également des professionnels et des cadres de cégeps. Encore une fois, le propos intersyndical a été très bien compris. D'ailleurs, les interventions d'enseignantes et d'enseignants ont confirmé la pertinence de la poursuite des travaux pour la valorisation de la profession enseignante.

On doit aussi tenir compte dans ce bilan, de l'importante implication au plan local des responsables syndicaux qui ont tout mis en œuvre pour obtenir, la plupart avec succès, l'aval des conseils d'administration à une résolution visant la valorisation de la profession enseignante. À de nombreuses occasions, les interventions ont su s'appuyer sur des témoignages de la part des enseignantes et des enseignants des différentes disciplines, ce qui était souhaité par la résolution des 59 délégations syndicales lors de la rencontre de février.

Vers une journée nationale d'action et d'information le 6 octobre

Le bilan que nous faisons de la première phase de la campagne, les événements qui se sont produits à la fin de la dernière session entourant les transferts fédéraux ainsi que la conjoncture de la rentrée nous amènent à identifier maintenant de nouvelles perspectives. C'est pourquoi, les instances syndicales, de manière coordonnée, seront saisies du bilan des discussions avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des cégeps sur les suites à donner aux travaux sur la profession enseignante ainsi qu'au plan des actions à entreprendre, dès la rentrée, dont le projet d'une **Journée nationale d'action et d'information** autour de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants. Se tiendront ensuite des discussions en assemblées syndicales qui seront invitées à prendre position sur les perspectives.